



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
BUREAU DES ÉLECTIONS
ET DE LA RÉGLEMENTATION**

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MODIFIÉ DU 9 DÉCEMBRE 2020
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES
DANS LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT**

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral modifié du 9 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département ;

VU les propositions de modification formulées par les maires du Loiret ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier l'arrêté susvisé afin de tenir compte des propositions susvisées ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'annexe de l'arrêté préfectoral modifié du 9 décembre 2020 fixant les membres des commissions de contrôle est remplacée par le tableau figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le **20 MAI 2021**

La préfète,
pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,

Benoît LEMAIRE